



**République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 9 avril 2022**

**L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

**Pouvoirs :**

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :**

Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

**Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_47**

**Objet :ADMINISTRATION GENERALE- ATTRIBUTION DES PÂTURAGES DU BOSCO ET DE FONTANALBA**

Vu le Code Forestier, essentiellement, l'article L214-6

Vu les clauses techniques, à inclure dans les actes de concession s'agissant des terrains soumis au régime forestier ;

Vu l'accomplissement des mesures de publicité, prévues par les textes.

Monsieur le Maire rappelle, à ses Collègues, que les pâturages du Bosco et de Fontanalba sont vacants, il a donc été procédé à l'attribution, conformément aux dispositions du Code Forestier, de ces pâturages communaux, pour une période de neuf années, soit pour les saisons estivales 2022 à 2030.

Que, suite à l'accomplissement de ces mesures de publicité :

-Pour le pâturage du Bosco : seul un éleveur a fait acte de candidature

-Pour le pâturage du Fontanalba: seul un éleveur a fait acte de candidature

Aussi, le Maire propose à ses collègues d'attribuer les pâturages selon les modalités suivantes :

- Pâturage du Bosco à Madame Julia BONNET moyennant le paiement d'une redevance de 2.249,00 euros par an pour une durée de neuf ans.
- Pâturage de Fontanalba à Monsieur Mathieu LANTERI moyennant le paiement d'une redevance de 7,210,00€ par an pour une durée de neuf ans.

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- D'attribuer le pâturage du Bosco à Julia Bonnet moyennant le paiement d'une redevance de 2,249,00 euros par an pour une durée de neuf ans.
- D'attribuer le pâturage de Fontanalba à Mathieu Lanteri moyennant le paiement d'une redevance de 7,210,00 euros par an pour une durée de neuf ans.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération

***Adoptée à l'unanimité***

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :